



# **Les stridulations des Sauterelles :**

Bulletin municipal de La Chenalotte

**No 2 – Janvier 2022**



## Mot du 1<sup>er</sup> adjoint

Chères et chers Sauterelles,

Au moment où 2022 vit ses premiers jours, le no 2 des « stridulations des Sauterelles » jette un coup d'œil dans le rétro et revient sur les événements marquants de l'année 2021, fait un point des projets communaux réalisés ou en cours et parle de celles et de ceux qui animent le village.

Pour notre commune qui a passé officiellement ce 1<sup>er</sup> janvier la barre des 500 habitants (population légale INSEE), l'année 2021 ne fut guère réjouissante : en plus de cette épidémie qui n'en finit plus, nous empêché de vivre normalement et touche certains d'entre nous, parfois de la manière la plus véhémente, un événement inédit a touché notre commune en plein cœur de l'été : la disparition de notre Maire, Mme Brigitte Ligney, sur l'île de la Réunion.

Marquée comme l'ensemble des Sauterelles par la disparition de celle qui dirigea les affaires communales depuis 7 ans, l'équipe municipale a poursuivi les projets votés et engagés par celle qui est encore officiellement Maire, notamment ceux de l'enfouissement des réseaux secs, la réalisation du plateau ralentisseur, le schéma directeur d'assainissement, l'acquisition d'une ancienne ferme et bien évidemment l'extension de l'école, la rénovation de l'existant et la création d'une chaufferie bois.

Aussi, je souhaite remercier très chaleureusement les deux autres adjoints ainsi que les conseillers pour leur engagement sans oublier Mme Myriam Chapotte, notre secrétaire de mairie, qui, grâce à son travail et à ses compétences, nous a apporté un précieux soutien et nous a permis d'avancer sur les dossiers et de gérer au mieux la commune dans une période compliquée, remercier les employés communaux dont leur implication ne se discute pas.

Mes remerciements les plus vifs s'adressent aussi à toutes celles qui œuvrent pour nos enfants, le personnel scolaire et périscolaire ainsi qu'à toutes celles et ceux qui, par altruisme, générosité, donnent du temps pour la vie de notre village : les membres du CCAS, de l'Amicale des Sauterelles, du Club des Aînés, de l'ATC et les entraîneurs de l'ASNCC.

A eux tous ainsi qu'à l'ensemble des Sauterelles, je souhaite une excellente et heureuse année 2022 !

M. Dimitri Coulouvat,  
1<sup>er</sup> adjoint à la commune de La Chenalotte



UNE DISCRETE ENGAGEE .....	2
DES NOUVELLES DE L'EQUIPE MUNICIPALE .....	3
LA NAISSANCE DU PARC DU PAYS HORLOGER .....	3
LES PROJETS COMMUNAUX .....	4
L'ECOLE INTERCOMMUNALE DES BARNOLOTTINS .....	8
SYNDICAT SCOLAIRE : DEUX NOUVELLES RECRUES .....	9
L'ATC, L'ASSOCIATION DES TROIS VILLAGES .....	10
FLEURISSEMENT .....	10
DENEIGEMENT .....	11
STERILISATION DES CHATS .....	11
CONVIVIALITE .....	11
SALLES DES TILLEULS .....	12
DES NOUVELLES DES ASSOCIATIONS .....	13
DEMARCHES ADMINISTRATIVES .....	15
ENVIRONNEMENT .....	15
UN DEFIBRILLATEUR A LA DISPOSITION DES SAUTERELLES .....	18
BIEN VIVRE ENSEMBLE .....	18
ACTIVITES ECONOMIQUES .....	19
HISTOIRE : LA MISE EN CIRCULATION DU TACOT .....	22

**Rédacteur en chef** : M. Dimitri Coulouvat

**Relecteurs** : M. Florian Gaiffe, Mme Valérie El Niess,  
M. Jérôme Lentier, Mme Monique Moreau

**Crédits photos** : M. Dimitri Coulouvat

**Editeur** : commune de La Chenalotte

Imprimerie Chopard

**Tirage** : 230 exemplaires



## Une discrète engagée...



Comment ne pas commencer ce nouveau numéro des Stridulations sans évoquer, Brigitte, notre Maire disparu le 26 juillet à La Réunion sur les pentes du Piton de la Fournaise ? A l'heure où ces quelques lignes sont écrites, l'émotion est encore bien présente.

A la consternation, à l'inquiétude puis à la douleur s'ajoute une terrible ironie : personnalité discrète, Brigitte n'aurait pas aimé être sous les feux des projecteurs. Or, depuis ce 26 juillet, la presse et la télévision réunionnaise, la presse locale régionale, France 3 et France Bleu ont relayé la disparition du Maire de notre petit village. Ce petit mot dans ce bulletin municipal y participe ... qu'elle veuille bien me pardonner. Mais comment en peut-il être autrement ?

Si un Maire ne fait jamais l'unanimité, si les élus et les administrés n'ont pas toujours été favorables aux décisions prises – c'est le jeu de la démocratie – il me semble que les Sauterelles peuvent s'accorder sur ce point : Mme Brigitte Ligney était un Maire totalement engagé pour son village, un engagement désintéressé, humble, discret, sans ostentation. Elle n'avait aucune autre ambition que de travailler pour son village.

Les personnes qui ont travaillé à ses côtés pendant 7 ans, ses adjoints, les conseillers municipaux, les secrétaires de mairie, les employés communaux, les élus des communes du Plateau du Russey, les voisins de la mairie, toutes celles et tous ceux qui passaient par hasard ou par habitude devant une mairie éclairée jusqu'à 23h très souvent et parfois plus longtemps encore, et bien évidemment son compagnon, ses enfants peuvent aussi en témoigner.

Elue Maire pour son premier mandat et sans expérience, celle qui avait fait des études de droit et avait eu une expérience chez un notaire, allait après ses journées de travail en Suisse, gérer le quotidien d'une commune, répondre aux sollicitations des habitants, travailler les dossiers. Au détriment de sa vie personnelle et familiale, elle consacrait beaucoup de ses soirées et de ses jours de congés à sa commune.

Sa force de travail hors du commun et son goût prononcé du détail, compensant largement son inexpérience, lui a permis de maîtriser ses dossiers et de mettre en route plusieurs projets communaux : la restauration du Monument aux morts, la réfection des rues des Tourbières et de la Limonaderie, l'enfouissement des réseaux secs du village, le plateau ralentisseur et dont le plus emblématique est et sera le projet de l'extension – rénovation de l'école.

La vie est parfois cruelle. Celle qui s'est tant investie pour son village et ses habitants n'aura pas l'occasion de regarder derrière elle, de faire le bilan de son passage à la Mairie, d'avoir ce sentiment de la mission accomplie, d'en tirer satisfaction et de profiter des jours de repos ô combien mérités après une vie active bien remplie.

Quant à ses adjoints et à son équipe municipale, orphelin de son Maire depuis cette fin de juillet 2021, ils ne sont que de simples héritiers de cette discrète engagée qui aura marqué l'histoire de notre si beau village.

### Message de la famille

Vos témoignages, vos messages de soutien et vos marques de sympathie durant ce douloureux moment, nous ont profondément touchés et permis de nous lever tous les matins avec détermination pour les recherches. Tant d'attentions que nous ne saurons oublier. Ce départ pour le dernier voyage laisse en nous, un vide immense. Mais son sourire, son amour pour la montagne, son caractère et ses traits d'humour, sont les seuls témoins que nous devons garder.

Au-delà de perdre une femme, une maman, une tante remarquable, c'était aussi l'une des plus intègre dans son rôle de Maire que nous perdons. Car l'une des qualités de Brigitte était son dévouement au public. Toute la famille l'écoutait parler de ses actions sociales et du projet d'agrandissement de l'école de la Chenalotte qui lui tenait tant à cœur.

Au nom de toute la famille, recevez nos vifs et chaleureux remerciements pour vos attentions.



## Des nouvelles de l'équipe municipale

### Départ de Mme Salomé Clerc

Malgré une vie familiale et professionnelle bien remplie, Mme Salomé Clerc, jeune maman de deux enfants, avait décidé en 2020 de s'investir dans la vie de la commune en se présentant comme conseillère. Membre des commissions Culture, cérémonie et actions sociales, bâtiments communaux, et du Syndicat scolaire, Mme Clerc a quitté le logement communal qu'elle occupait depuis 2016, le village et a par conséquent donné sa démission. Celle-ci a pris effet au 06 décembre 2021. Dynamique et enjouée, les membres du Conseil municipal et du Syndicat la remercient pour sa participation et lui souhaitent une vie heureuse.

### Fonctionnement du Conseil municipal

Depuis la disparition de Mme le Maire fin juillet, M. Dimitri Coulouvat, a pris officiellement les fonctions de maire pour le « Maire empêché ». Ce dernier, avec le précieux soutien des deux adjoints et des membres du Conseil municipal, poursuivra les projets qui ont été initiés par Mme Brigitte Ligney et votés, gèrera les urgences mais ne pourra pas en initier des nouveaux.

### Comptes rendus du Conseil municipal

Pour rappel, à partir de janvier 2022 et afin de réduire la consommation de papier, les comptes rendus seront distribués uniquement aux personnes qui le souhaitent. Des coupons accompagnant les trois derniers vous ont permis de vous prononcer. Si, toutefois, vous souhaitez changer d'avis, le recevoir en format papier ou l'avoir par mail, il suffit d'en faire la demande à la mairie. Les comptes rendus depuis 2010 sont aussi accessibles depuis le site Internet de la commune, [Chenalotte.org](http://Chenalotte.org), onglet « votre mairie » et « compte rendus du Conseil municipal ».



## La naissance du Parc du pays horloger



Par un décret signé par le Premier ministre, le Parc naturel régional du Doubs Horloger a été officiellement créé le 04 septembre 2021. La commune des Sauterelles est l'une des 94 communes adhérentes de ce 4<sup>ème</sup> parc de la région Bourgogne-Franche-Comté après le Morvan (1970), le Haut-Jura (1986) et les Ballons des Vosges (1989). Pour rappel, le 28 janvier 2020, les élus de La Chenalotte avaient approuvé l'adhésion de la commune du parc. Elue déléguée suppléante lors du Conseil municipal du 11 mars 2021, Mme Valérie El Niess est depuis la disparition de Mme Brigitte Ligney la représentante de la commune et siège au sein de l'assemblée. M. Florian Gaiffe, élu de La Chenalotte, représente quant à lui la CCPR.

### Carte d'identité du Parc :

- 57<sup>ème</sup> Parc naturel régional
- 4<sup>ème</sup> Parc naturel régional de Bourgogne-Franche-Comté
- 94 communes adhérentes
- Superficie : 103 918 hectares
- Population : 58 668 habitants
- 50 monuments historiques
- 29 sites naturels inscrits et classés
- 2 Petites Citées Comtoises de Caractère

Plus d'infos sur le site Internet du Parc naturel régional du Doubs Horloger.



## Les projets communaux

### Bientôt un village sans fil !



En 2021, les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone, fibre) se sont poursuivis, toujours sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED, avec le bas du village et le Clos de la Vie. Si ces travaux permettent de sécuriser les réseaux, ils participent également à l'embellissement du village. Depuis début mars, le centre du village n'a plus de poteaux en béton et en bois ainsi que de fils qui pendent, dégagant ainsi la vue sur nos belles fermes et notre petite église. Les travaux se termineront en 2022 avec la rue des Jonquilles et le Pré du Peu.

### Cimetière

Lors du Conseil municipal du 12 avril 2021, les élus ont pris la décision de restaurer la croix et de changer le socle du caveau communal.

La pierre sur laquelle était inscrite la date de 1847 était bien effritée et la commune n'avait pas d'autres choix que de la changer.

Le socle a été récupéré le jeudi 03 juin par l'entreprise La Manière et la Matière sise à Fournets-Luisans. Le tailleur de pierre, M. Samuel Faivre-Pierret a refait un bloc à l'identique.

Quant à la croix, elle avait aussi besoin d'un coup de jeune. Elle a été refaite par l'entreprise DB Soudure à Noël-Cerneux.

La réflexion entamée par la Commission cadre de vie quant au réaménagement du cimetière se poursuit. La première étape sera de lancer la procédure de reprise des concessions abandonnées.



### Restauration du calvaire



Courant juillet 2021, l'entreprise de maçonnerie Mota et Mota de Noël-Cerneux a restauré l'un des deux calvaires qui se trouvent sur le territoire de La Chenalotte, le long de la RD 437.

Celui qui se trouve à la sortie du village direction Le Russey et qui avait été frappé par la foudre le 20 juin 1997 nécessitant une remise en état (décision du Conseil du 12 septembre 1997) a reçu un coup de jeune bien nécessaire.

### Plateau ralentisseur sur la RD 437

Afin de faire ralentir la vitesse sur la route départementale D437, des radars avaient été installés aux entrées du village il y a quelques années. Au constat de tous, ceux-là avaient perdu de leur efficacité et certains automobilistes réduisaient que trop peu leur vitesse à l'approche du village. Après des discussions avec les Services Territoriaux d'Aménagement (STA – routes infrastructures), la solution retenue a été celle du plateau ralentisseur. Lors de la réflexion de ce projet, d'autres travaux se sont révélés nécessaires : la gestion de l'eau pluviale et la mise en conformité de l'accessibilité de l'arrêt du bus. Désigné maître d'œuvre lors du Conseil municipal du 27 janvier 2021, le bureau d'études TVRD 25 sise à Damprichard, a coordonné et suivi les travaux réalisés avec un peu de retard par l'entreprise Vermot pendant les vacances de la Toussaint. Les travaux estimés à 69'831,50 € HT, la commune a sollicité des subventions et a obtenu une aide de 34'916 € soit 50% du montant des travaux provenant des amendes de police (Département) et 8'000 € de la Région dans le cadre du projet ENVI (Espaces Nouveaux ; Village Innovant).



Les travaux seront complètement terminés au printemps avec la réalisation des bandes podotactiles, du zébra pour le bus, l'engazonnement et la remise en état de l'espace vert détérioré par des automobilistes bien irrespectueux de la signalétique routière.



### Schéma directeur d'assainissement



Afin de connaître et de comprendre le fonctionnement actuel, de réduire les dysfonctionnements (notamment l'intrusion des eaux pluviales qui entraînent une surcharge hydraulique et des surcoûts d'exploitation) et de respecter la réglementation en vigueur, les communes de Noël-Cerneux et de La Chenalotte ont retenu en juin 2021 l'entreprise Sciences environnement pour réaliser le schéma directeur d'assainissement dont le dernier datait de 2003. Débuté en août, la réalisation du SDA dont le coût s'élève à 45'000 € HT

comprend 4 phases :

- ✿ état des lieux et recueil des données
- ✿ campagne de mesures et d'investigations de terrain
- ✿ bilan du fonctionnement – diagnostic complet du système d'assainissement
- ✿ élaboration de scénarii chiffrés et hiérarchisés d'amélioration du système d'assainissement

La 1<sup>ère</sup> phase s'est terminée en septembre. La deuxième est en cours et sera poursuivie en 2022 par Mme Charlène Pinard, ingénieure chargée d'études eau et assainissement de l'entreprise retenue.

#### Le saviez-vous ?

La commune de La Chenalotte possède :

- ✿ deux postes de refoulement : rue du Frêne / rue de la Limonaderie. Ce dernier poste envoie les eaux usées dans celui de Noël-Cerneux avant d'arriver à la station d'épuration.
- ✿ 4,58 km de linéaire de réseau d'eaux usées
- ✿ 3,55 km de linéaire de réseau d'eaux pluviales

### Acquisition ferme - terrains

Afin de préserver le paysage urbain typique du cœur du village, l'architecture de cette ferme construite en 1627 située en face de l'église, de proposer des logements ou des locaux pour des services et de maîtriser le foncier, les élus réunis le 11 mars ont décidé à l'unanimité d'instituer un droit de préemption au titre de la carte communale de ladite ferme et des parcelles A 87, A 88, A 239 d'une contenance totale de 50a 80ca. La délibération prise le 16 juillet permet à la commune de confier le portage foncier à l'Établissement Public Foncier du Doubs et au représentant de signer la convention à passer l'établissement. Le mardi 07 décembre, le Conseil d'administration de l'EPF a accepté le portage.

Créé afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales, l'EPF a été chargé de procéder aux négociations, d'en faire l'acquisition à la fondation Abbé Pierre et de gérer transitoirement ces biens avant de les rétrocéder à la commune de La Chenalotte après une période contractuelle dont la durée reste à définir.



## Extension et rénovation du bâtiment de l'école et mis en place d'une chaudière bois à plaquettes avec réseau de chaleur



Même si les travaux n'ont pas commencé, le projet de l'extension – rénovation du bâtiment de l'école, et la mise en place d'une chaudière bois à plaquettes a mobilisé beaucoup d'énergie pour mettre le projet sur les bons rails, celle

- ✿ de Mme le Maire, des élus et plus particulièrement des membres de la Commission Bâtiments, de sa présidente, Mme Valérie El Niess, de M. Jérôme Lentier et de M. Christophe Le Gac,
- ✿ de la secrétaire de mairie,
- ✿ du SYDED désigné assistant à maîtrise d'ouvrage, notamment M. Stéphane Gleize qui a succédé à Mme Marie Jonnard,
- ✿ du maître d'œuvre retenu lors du Conseil municipal du 11 mars, le cabinet d'architectes Mme Dominique Reymond mandataire, M. Régis Brétilot comandataire du groupement constitué des bureaux d'étude BET GALLET (bureau d'étude des fluides), BET VAUTE -SCHERMESSER – Besançon (électricité), BET PERRIN & ASSOCIES – Orchamps-Vennes (structure) et BEFS – Rurey (économie de la construction).

### Rappel du projet

Ce projet dont l'avant-projet définitif a été validé le 16 juillet 2021, est composé de trois grands volets :

Extension de l'école de 143m<sup>2</sup> :

- ✿ extension en ossature bois (label BEPOS) du bâtiment actuel avec la création d'une nouvelle salle de classe, de sanitaires adultes, enfants, PMR, d'un bureau, d'un local de ménage et un local technique,
- ✿ pose de panneaux de photovoltaïques,
- ✿ chauffage,
- ✿ aménagement et agrandissement de la cour d'école,
- ✿ mise en place d'une ventilation double flux,
- ✿ aménagement des abords, espaces verts, dépose-minute, trottoir, préau, local vélos.

Rénovation du bâtiment école et énergétique des logements :

- ✿ isolation des murs par l'extérieur (laine de bois),
- ✿ remplacement d'une partie des menuiseries extérieures,
- ✿ modification et réfection de la toiture,
- ✿ révision du système de la gestion d'éclairage et remplacement des luminaires,
- ✿ plomberie sanitaire,
- ✿ réfection de la salle de classe actuelle,
- ✿ remplacement des fenêtres de toit.



Et enfin la création d'une chaufferie bois à plaquette avec la construction d'un silo, d'une installation de chaudières à plaquettes et du réseau de chaleur avec des sous-station à la salle des fêtes et à la mairie.

### Appel d'offres

Composé de 14 lots, l'appel d'offres a été lancé le 13 octobre dans le cadre de la MAPA (marchés à procédure adaptée ouverts). Pouvant candidater jusqu'au 17 novembre, les entreprises ont envoyé 36 plis qui ont été ensuite analysés par l'assistant de maîtrise d'ouvrage, le maître d'œuvre et la commission Bâtiments. Après quelques demandes de précisions complémentaires et / ou de négociation auprès de certaines entreprises, le Conseil municipal réuni le 09 décembre a validé, selon les règlements de consultation (prix des prestations 40% et valeur technique 60%), les propositions faites par le SYDED, le Cabinet d'architectes et la Commission.

### Plan de financement

Un gros travail aussi a été réalisé pour le financement du projet aidé par l'assistant à maîtrise d'œuvre, M. Stéphane Gleize. Pour cet important projet, la commune a sollicité des aides financières :

- ☀ d'Effilogis (région Bourgogne Franche – Comté) et d'Effinergie pour l'extension de l'école et la rénovation énergétique de l'école
- ☀ du SYDED pour la rénovation énergétique des logements, et la réalisation de chaufferie et du réseau de chaleur
- ☀ de la DETR (état) : pour l'extension de l'école, la rénovation énergétique de l'école et la chaufferie
- ☀ du département pour l'extension de l'école (PAC 25)
- ☀ de la région pour la chaufferie et le réseau de chaleur

Si au moment de rédiger ce bulletin, le montant des subventions n'est pas connu, les démarches entreprises devraient permettre à la commune de financer une grande partie de ce projet structurant.

Les travaux de l'école dont le permis de construire a été accordé le 26 octobre 2021, devrait commencer au Printemps pour une durée estimée à 14 mois si aucun retard n'est pris. Les élèves de l'école des Barnolottins devraient profiter de ces nouveaux locaux à la rentrée 2023.

### Création d'une nouvelle salle de classe



Les travaux de rénovation et d'extension à venir ont obligé la commune à déplacer la classe située dans le bâtiment de l'école. Après discussion et validation de l'inspectrice d'académie ainsi que des enseignantes, l'emplacement de la bibliothèque a été retenu.

Après d'importants travaux réalisés par les employés communaux, les entreprises Mota et Mota, Vermot et Girard (création d'une porte secours, révision des conduites de chauffage, modification de l'éclairage, mise en place d'un nouveau revêtement de sol après un ragréage de la chape, peinture), et l'aménagement de la salle par les élus le samedi 14 août, les 22 élèves de CP et de CE1 de Mme Gaspar ont découvert leur nouvelle classe le 02 septembre.

Par ailleurs, les travaux à venir ont nécessité de déplacer l'arrêt du bus et de sécuriser la nouvelle cour de récréation. Grâce à l'implication de tous (directrice de l'école – enseignantes – responsable des services du périscolaire et de la restauration – employés communaux – élus) et après quelques réajustements, les élèves ainsi que leur(s) accompagnant(s) sont accueillis dans des bonnes conditions.



# L'école intercommunale des Barnolottins

Un nom et un logo !



L'école intercommunale a un nom... et un logo ! Sollicités en mars, les habitants des trois villages avaient jusqu'au 30 avril pour envoyer leur(s) proposition(s). Les membres du Syndicat scolaire réunis à La Chenalotte le 20 mai ont choisi le nom de l'école parmi la soixantaine reçue. Mais après cette démarche participative et le choix du Syndicat, il fallait que le Conseil des trois communes délibère chacune de leur côté.

Et c'est à l'unanimité des membres du Syndicat scolaire, et des trois conseils que le nom « école des BARNOLOTTINS » a été attribué à l'école intercommunale. « Barnolottins » était à l'origine le nom du blog créé par Mme Aline Payard alors enseignante à Noël-Cerneux en 2011- 2012. Elle reprenait alors les syllabes des noms des trois communes :

- ✿ BAR : Le Barboux
- ✿ NO : Noël-Cerneux
- ✿ LOTT : La Chenalotte

Par ailleurs, il fallait aussi une identité visuelle. Celle-ci a été créée par Mme Christelle Coulouvrat. Dans ce logo, on retrouve trois sapins, pour symboliser les trois communes ainsi que le tacot, le train qui reliait les deux villages de Noël-Cerneux – La Chenalotte et traversait le territoire du Barboux.

## Les effectifs à la rentrée scolaire 2021

Le 02 septembre, 137 élèves ont fait leur rentrée scolaire à l'école intercommunale : 23 en PS, 22 en MS-GS, 21 en GS-CP, 22 en CP- CE1, 24 en CE2-CM1, 25 en CM1-CM2.

67 élèves habitent La Chenalotte, 37 à Noël-Cerneux, 29 aux Barboux, 2 au Narbief, 1 au Russey.



## Les enseignantes

L'école intercommunale compte 8 enseignantes : Mme Marine Dausse et Mme Adèle Rossi (PS-MS), Mme Vanessa Rambaud (MS-GS). Elles sont aidées par deux ATSEM : Mme Angélique Midey et Mme Ingrid Mouftier. Deux enseignantes sont à La Chenalotte : Mme Maud Bersier (GS-CP) et Mme Christine Gaspard (CE1-CE2) et trois aux Barboux : Mme Lucile Moureaux et Mme Adèle Rossi (CE2-CM1), Mme Lucie Robert (CM1-CM2).

**Horaires et coordonnées** : Site de Noël-Cerneux : 8h30 - 11h30 / 13h20 - 16h20. Tél. 03 81 67 58 89 - Site de La Chenalotte : 8h25 - 11h25 / 13h25 - 16h25. Tél. 03 81 67 31 - Site du Barboux : 8h20 - 11h20 / 13h30 - 16h30.

Tél. 03 81 43 80 55

Courriel : [ecole.la-chenalotte@ac-besancon.fr](mailto:ecole.la-chenalotte@ac-besancon.fr)

## Des tablettes numériques pour les élèves

Deux tableaux numériques et deux vidéoprojecteurs interactifs ont été installés cet été dans les classes du Barboux par la société IDinfo de Valdahon et dix tablettes ont été acquises pour les élèves du Barboux et ceux de la classe de CP-CE1 de Christine Gaspar...en attendant l'arrivée en janvier de l'ENT ECLAT-BFC (Environnement numérique de travail) pour l'ensemble des élèves de l'élémentaire.

Au printemps dernier, le Syndicat scolaire avait répondu à l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Une réponse positive lui a permis de réaliser ces importants investissements.



## Le livre élu



Pendant l'année scolaire 2020 / 2021, la directrice de l'école intercommunale, Mme Lucile Moureaux ainsi que les enseignantes des sites de La Chenalotte et du Barboux avaient souhaité mettre l'accent sur la lecture.

Aussi, les élèves des classes de GS-CP (Mme Adèle Rossi), de CE1-CE2 (Mme Christine Gaspard), de CE2-CM1 (Mme Lucile Moureaux) et CM1-CM2 (Mme Lucie Robert) ont participé au projet du "Livre-élu" au cours duquel, ils ont élu leur livre favori parmi une liste proposée par l'inspection. Les travaux des élèves ont été exposés à la médiathèque de Morteau puis à la bibliothèque de Maîche.

### Collecte des téléphones

Afin de sensibiliser les élèves au recyclage, l'école intercommunale des Barnolottins a participé au Challenge recyclage mobiles. Organisé par Orange et l'Association des maires ruraux du Doubs. Les élèves étaient invités à ramener les anciens téléphones portables, tablettes, chargeurs et les mettre dans des collecteurs placés dans chaque classe. Résultat : 11,75 kg récoltés à La Chenalotte, le 1<sup>er</sup> prix décerné et un hôtel à insectes remporté.



## Syndicat scolaire : deux nouvelles recrues



Suite aux départs de Mmes Séverine Vuillemin (ATSEM) et de Marie-Claude Soualle (service de la restauration scolaire), le Syndicat scolaire a recruté à l'été 2021 :

- Mme Ingrid Mouftier qui travaille à Noël-Cerneux comme agent territorial spécialisé des écoles maternelles, avec Mme Vanessa Rambaud (classe de MS/GS)
- Mme Françoise Simonin pour le service de la restauration scolaire. Après avoir déjà assuré ce service entre septembre et novembre 2020, elle a retrouvé Mme Nathanaëlle Chiron et Mme Céline Jacoulot, responsable dudit service.

*De gauche à droite : Mme Ingrid Mouftier, Mme Angélique Midey, Mme Françoise Simonin, Mme Nathanaëlle Chiron et Mme Céline Jacoulot*

### Le mot de la directrice

Mesdames, Messieurs,

J'aimerais tout d'abord souhaiter la bienvenue dans notre école à tous les enfants nouvellement inscrits ainsi qu'à leurs parents. J'espère pour vos enfants une belle scolarité concrétisée du succès qu'ils se seront fixé.

Notre école compte cette année 137 élèves, répartis sur les six classes des trois villages qui la composent. Forte d'une équipe de huit enseignantes qui tend à se stabiliser, nous travaillons activement ensemble pour proposer à vos enfants des projets motivants, malgré un contexte sanitaire encore incertain. Nous avons ainsi réitéré la participation de 4 classes au projet livre-élu qui avait eu un beau succès auprès des enfants l'an passé.

À la maternelle, des projets sont en cours autour des animaux, petits et gros, comme fil conducteur de l'année.

Des projets en EPS sont également en cours d'élaboration afin de permettre à nos élèves d'élargir leurs horizons.

Cette année, ces projets prennent une tournure nouvelle grâce à l'acquisition au cours de l'été de matériel numérique neuf : deux tableaux équipés de VPI pour les deux classes du Barboux ainsi que 5 tablettes numériques, et 5 tablettes numériques pour les classes de La Chenalotte. Nous remercions les communes ainsi que le Syndicat scolaire pour l'aide financière apportée à ces projets qui offrent à nos élèves de nouvelles possibilités de travail en phase avec les demandes des établissements supérieurs, tout en répondant aux besoins de la société actuelle.

Toute l'équipe se joint à moi pour souhaiter à vos enfants une belle année scolaire, pleine de réussites mais également de joie.

Mme Lucile Moureaux



## Périscolaire / restauration

### Les tarifs

Les tarifs sont fixés par le Syndicat scolaire. La participation est due pour toute tranche horaire commencée et calculée comme suit :

- ☀ matin : 7h à 8h15 : 4,60 € ; de 07h30 à 8h15 : 3,60 €
- ☀ midi : 11h30 à 13h20 : 6,70 €
- ☀ soir : 16h20 à 17h : 3,60 € ; 16h20 à 17h30 : 4,60 € ; 16h20 à 18h : 5,00 €

### La restauration scolaire

Préparés par la société de restauration collective Buffet Stéphane, entreprise individuelle à l'enseigne commerciale « Midi et Cie », les menus sont élaborés en veillant à leur équilibre nutritionnel et à leur variété. Un repas complet est composé chaque jour d'une entrée, d'un plat de viande ou de poisson, d'un accompagnement de légumes, de céréales ou de féculents, d'un produit laitier et d'un dessert (fruit, pâtisserie, entremet...).

## L'ATC, l'association des trois villages



Depuis 22 ans, des parents d'élèves se retrouvent, proposent des animations pour soutenir financièrement des projets pédagogiques et des activités scolaires.

Après presque deux ans de gel de leurs activités, les 14 membres de l'ATC souhaitent relancer des manifestations afin de trouver des financements pour offrir des voyages scolaires aux enfants de notre école. L'année scolaire 2021 – 2022 a commencé sur les chapeaux de roue avec la vente de 404 kg de miel, la vente de sapin et le chalet de l'avent...en attendant une tombola et une vente de Goumois au printemps.

**L'équipe de l'ATC :** **président :** M. Valentin Blanche ; **vice-président :** M. Julien Gaume ; **trésorier :** M. Rémy Vequaud ; **vice-trésorier :** Mme Laëticia Fachaux ; **secrétaire :** Mme Charlène Guillemin ; **vice-secrétaire :** Mme Estelle Nicod. **Les membres :** M. Pierre-Benoit Guerry, Mme Blandine Le Gac, Mme Eugénie Pétrovic, Mme Delphine Thiery, Mme Laure Soudy Violette, M. Olivier Soudy, Mme Emilie Vequaud.



## Fleurissement



En 2021, la commission « cadre de vie » (M. Dimitri Coulouvrat, Mme Valérie El Niess, M. Christophe Le Gac, M. Jérôme Lentier, Mme Monique Moreau) a choisi l'entreprise EARL Pretot, sise à Charquemont pour fleurir le village. Amenées fin mars à l'horticulteur par les employés communaux, les 35 jardinières sont revenues le 25 mai. Les Sauterelles ont pu découvrir des jardinières variées tant en espèces qu'en couleurs. Le coût du fleurissement se monte à 378 € TTC.



## Déneigement



Depuis 2014, le déneigement des rues de la commune est assuré par l'entreprise PR3T. Les employés communaux, quant à eux, s'occupent des parkings (école, salle des fêtes), des trottoirs et des bâtiments publics.

Le déneigement des voies communales est assuré par la commune et les voies relevant du domaine privé par les particuliers. Il est assuré en fonction de la hauteur de neige et des informations météo. Le passage du chasse-neige sur une trop faible épaisseur de neige engendre la création de verglas et une usure prématurée de la lame de déneigement. Les rues doivent être libres à la circulation et accessibles à l'engin de déneigement. Il doit pouvoir effectuer les manœuvres nécessaires à sa mission.

La commune demande :

- ✿ **de ne pas déposer la neige provenant de votre propriété ou d'un stationnement sur la voie communale**
- ✿ de ne pas placer les bacs à ordures ménagères à un endroit où ils risquent d'être ensevelis ou endommagés et de gêner les opérations de déneigement.

Il est aussi inutile de s'en prendre aux personnes assurant le déneigement. Toute réclamation doit être formulée en mairie, soit par écrit, par téléphone ou par courriel.

## Stérilisation des chats – une nouvelle convention avec 30 millions d'amis



Après la décision du Conseil municipal du 31 octobre 2018 de stériliser les chats libres de la commune conformément au décret du 25 novembre 2002 imposant aux communes de gérer la population des chats errants sur leur territoire et à l'arrêté du 01<sup>er</sup> janvier 2015 rendant la stérilisation et l'indentification obligatoires, une convention passée avec 30 millions d'amis a permis de stériliser une trentaine de chats. Prenant fin, le Conseil municipal a décidé le 26 mai 2021 de passer une nouvelle convention avec la clinique vétérinaire de l'Arche à Maîche. Les montants

des interventions sont :

- ✿ castration du chat et anesthésie : 30,00 € TTC
- ✿ ovariectomie – chat femelle : 80,00 € TTC
- ✿ ovariohystérectomie - chat femelle : 100,00 € TTC
- ✿ identification – Marquage : 30,00 € TTC
- ✿ euthanasie : 38,00 € TTC (-10 %)

Cette convention a pris effet le 01 septembre pour une durée de trois ans, reconductible par tacite reconduction d'une période d'un an, après cette durée initiale de trois ans. Cependant, et afin de ne pas revenir à la situation de 2018, il nous faut rester vigilants et les habitants sont invités à signaler rapidement à la mairie dès qu'une portée de chatons pointe le bout de son nez.

## Convivialité

### Fête des mères

Pour la deuxième année consécutive et en raison de la situation sanitaire, la commune de La Chenalotte n'a pas pu inviter les mamans du village au restaurant...Mais pour autant, celles-ci n'ont pas été oubliées !

Les membres de la commission « Culture, cérémonie et actions sociales » (M. Florian Gaiffe, Mme Salomé Clerc, M. Jérôme Lentier, Mme Agnès Marguet et Mme Monique Moreau) ont distribué le samedi 29 mai, 155 trousseaux de toilette contenant du gel douche, crème et savon liquide, commandés à la pharmacie Pierre Bassetti de Morteau.



## Le repas des Aînés

Les membres de la commission « Culture, cérémonie et actions sociales » et ceux du CCAS s'étaient réunis plusieurs fois pour préparer le repas des Aînés prévu le 04 décembre. Après l'annulation en 2020, ils s'étaient montrés enthousiastes et avaient hâte de partager ce traditionnel moment de convivialité. Mais la recrudescence des cas de COVID a obligé la commune à annuler le repas. Malgré tout, les membres de la commission ont distribué 58 bons d'achats aux Aînés d'un montant de 30 € et 6 bons aux jeunes de l'ADAPEI généralement invités, d'un montant de 60 €.

## Le banquet des conscrits

Après avoir été reporté puis annulé en 2020 en raison des conditions sanitaires, le banquet des classes s'est déroulé le dimanche 10 octobre 2021 dans une salle des fêtes de Noël-Cerneux illuminée par un beau soleil automnal. Animé par DJ Dom, le traditionnel banquet réunissait cette année les conscrits de La Chenalotte et de Noël-Cerneux nés en 0, 1, 5 et 6.

92 personnes avaient répondu à l'invitation distribuée en août 2021 et s'étaient inscrites au repas du midi proposé par Patrick Bole du restaurant Les Perce-neiges et 53 pour celui du soir.

L'un des organisateur, M. Gaby Girardet, qui le fait depuis 1995 (!!) et perpétue cette joyeuse tradition, avait le sourire aux lèvres comme l'ensemble des participantes et participants, heureux de se retrouver pour ce moment convivial et chaleureux après une période bien singulière.



## Réouverture du café chez Kiki et Jo



Afin de pouvoir conserver la licence, M. Alexandre Verguet, petit-fils du propriétaire M. Joseph Mougin décédé le 08 juillet 2021, a rouvert le café chez Kiki et Jo pendant 7 jours consécutifs du vendredi 03 au jeudi 09 décembre et a redonné vie à ce lieu emblématique de La Chenalotte. Autour d'un verre, tandis qu'une partie des Sauterelles ont découvert ce lieu, une autre se sont remémorés les bons moments passés chez Kiki et Jo...mais tous attendent avec impatience la prochaine réouverture.



## Salles des Tilleuls

Vous souhaitez organiser un anniversaire ? Une réunion de famille ? Un apéritif de mariage ? Deux salles communales sont à votre disposition.





D'une surface de 230 m<sup>2</sup> et d'une capacité de 160 places, la grande salle des Tilleuls est équipée d'une chambre froide, d'une cuisine avec deux grands réfrigérateurs, d'un bloc cuisson, d'une armoire mobile chaude ainsi que d'un lave-vaisselle professionnel.

La salle du rez-de-chaussée a une surface de 100 m<sup>2</sup> pour une capacité de 85 places et dispose également d'une cuisine bien équipée.

Pendant les travaux de l'école, la petite salle n'est disponible que pendant les vacances scolaires.

Pour les deux salles, la vaisselle en grande quantité est à demander au moment

de la location.

### Les tarifs 2022

	Résidents	Non-résidents
Grande salle		
Vendredi 18h – dimanche 18h	304 €	378 €
Apéritif de mariage, pique-nique, conférence	172 €	172 €
Collation après obsèques	34 €	34 €
Petite salle		
Vendredi 18h30 – dimanche 18h	196 €	250 €
Apéritif de mariage, pique-nique, conférence	172 €	172 €
Grande + petite salle	466 €	541 €

Une caution de 600 € pour la salle du haut ou du bas est demandée plus une caution de 200 € pour le ménage. La municipalité se réserve le droit de prélever tout ou partie des cautions selon l'état de la salle et le temps passé par les employés communaux. Le calendrier des réservations, le contrat de location et l'inventaire de la vaisselle sont à retrouver sur le site <https://chenalotte.org/>

## Des nouvelles des associations

### L'Amicale des Sauterelles



Si en 2021, les conditions ne sont pas revenues tout à fait à la normale avec la situation sanitaire, l'Amicale des Sauterelles a pu reprendre ses activités et animer le village. Après une année 2020 d'inactivité et de frustration, la dynamique équipe qui comptait 9 membres en 2021, a d'abord proposé le nettoyage du village le 9 mai avec la commune, la retransmission des matchs de l'équipe de France lors de l'Euro 2020, puis le vide-greniers le 29 août, le pique-nique villageois le 25 septembre, la fondue géante fin octobre et le passage du Père Noël le 19 décembre et sa tournée le 24. A chaque fois, les habitants ont répondu présents.



Au niveau des membres, trois départs, ceux de Mme Vanessa Barthod Tonnot, M. Janio Albino, M. Aurélien Taillard et une arrivée, celle de M. Anthony Parrod ont été annoncés à l'AG du 27 février 2021.





Pour animer le village, l'Amicale recherche des bénévoles. Alors venez avec votre bonne humeur rejoindre la fine équipe !

**Les membres du bureau :** président : M. Régis Gaume ; vice-président : M. Yann Fachaux ; trésorière : Mme Emilie Croiset ; secrétaire : Mme Angélique Marguet.

**Les autres membres :** Mme Sarah Bole, M. Carlos Fernandes, M. Pierre Benoit Guerry, M. Jérémy Hermann, M. Anthony Parrod.

### Le Club des Aînés

Après une pause de 21 mois liée à la situation sanitaire, le Club des Aînés a repris ses activités le mercredi 10 novembre. La quinzaine de membres se retrouvent les mercredis après-midi dans la petite salle des Tilleuls pour des parties endiablées de tarot et de scrabble. Initiés par M. Jules Perrot et Mme Marie-Thérèse Vermot-Desroches en 1999, les responsables du Club M. Gabriel Girardet et Mme Anne-Marie Jolivet ont succédé cette année à M. Roger Richard.



### L'Association sportive Noël-Cerneux - La Chenalotte (ASNCC)



L'Association fondée en 1986 a pour objectif la promotion du football. Cette année, elle compte une deuxième équipe de séniors : une équipe B a été relancée en trouvant l'effectif nécessaire.

Par ailleurs, une trentaine d'enfants sont inscrits à l'école de foot.

Le terrain officiel des rencontres se trouve à Noël-Cerneux, celui d'entraînement à La Chenalotte. Les U7, U9 se retrouvent tous les mardis soir

à La Chenalotte de 18h à 19h et en salle en période hivernale. Les U11 sont aux Fins.

**Entraîneurs :** M. Clément Billod-Laillet (U7), M. Franck Vuillemin (U9).

**Les membres du bureau :** président : M. Fabien Pretot ; vice-président : M. Alexis Cuenot ; secrétaire : M. Jean Balanche ; vice-secrétaire : M. Dominique Billod-Laillet ; trésorier : M. Maxime Balanche ; vice-trésorier : M. Fabrice Mainier.

**Les autres membres :** M. Jean-Marc Balanche, M. Ferréol Chapatte, M. Gwenaël Gaume, M. Kevin Gaume, M. Cédric Leroux, M. Antoine Michel, M. Thierry Mougine, M. Jérôme Myotte-Duquet, M. Dylan Thillon.

D'après M. Pretot, l'année 2021 fut particulièrement compliquée pour les effectifs avec le pass sanitaires et la saison a mis du temps à se lancer compte tenu du confinement d'octobre et novembre 2020. L'association essaiera de proposer le souper dansant en mars 2022.



### Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)

Créée en 1972, l'ACCA de La Chenalotte est passée cette année de 14 à 16 membres avec deux membres de plus résidents à La Chenalotte. La superficie du territoire de chasse est de 422 ha. Le plan de chasse 2021-2022 est resté le même que celui de l'année précédente. Il permettait aux chasseurs de prélever 8 chevreuils, 2 sangliers et 1 lièvre. **Les**

**membres du bureau :** président : M. Carlos Fernandes ; vice-président : M. Didier Romain ; secrétaire : M. Michel Romain ; trésorier : M. Jean-Luc Taillard.



## Démarches administratives

### Horaires de la mairie

Mme Myriam Chapotte vous accueille le :

- ☀ Lundi de 8h15 à 12h
- ☀ Mercredi de 15h à 18h
- ☀ Vendredi de 8h15 à 12h et de 15h à 18h30

Par ailleurs, il est possible de rencontrer le 1<sup>er</sup> adjoint lors de sa permanence le mercredi de 17h à 19h ou le samedi matin sur rendez-vous en téléphonant au 06 78 32 35 07.

**Coordonnées** : 1 rue des Ecoles, 25500 La Chenalotte. Tél. 03 81 67 35 27

Courriel : [mairie.lachenalotte@wanadoo.fr](mailto:mairie.lachenalotte@wanadoo.fr)

### Guichet unique Espace France Services

Labélisé « France Services » en janvier 2021, le guichet unique de la Communauté de Communes du Plateau du Russey a été mis en place pour vous faciliter et vous accompagner dans les démarches administratives :



- ☀ aide sur la navigation sur CAF.fr (simulation aides, allocations familiales, demande de RSA, prime d'activité...)
- ☀ recherche d'emploi, inscription, actualisation, accompagnement à la rédaction de CV, lettres...
- ☀ carte d'identité, passeport (accompagnement pour la demande préalable sur le site de l'ANTS), carte grise, permis de conduire...
- ☀ préparer sa retraite, pension de réversion, accompagnement sur Internet en collaboration avec la MSA, la CARSAT...
- ☀ aide pour la navigation sur le site impôt.gouv.fr (déclaration de revenus, prélèvement à la source)
- ☀ accompagnement sur l'utilisation du site Ameli.fr (carte vitale, CMU, attestations...)
- ☀ possibilité de rendez-vous avec le Conseil départemental de l'accès au droit du Doubs (CDAD), un défenseur des droits, la mission locale du Haut-Doubs, l'Agence départementale des informations sur le logement (l'ADIL), une assistante sociale.

### Horaires d'ouverture

Mmes Hasnia Mortet et Aurélie Pontarlier vous accueillent le lundi : 10h – 19h ; mardi : 8h – 16h ; mercredi : 8h – 15h ; jeudi : 10h – 18h ; vendredi : 8h30 - 15h30.

**Coordonnées** : au deuxième étage de la maison des services (ascenseur disponible), 17 avenue de Lattre de Tassigny 25210 Le Russey. Tél. 09 82 81 55 10.

Courriel : [maisondesservicesdurussey@gmail.com](mailto:maisondesservicesdurussey@gmail.com)



## Environnement

### Des jeunes pousses au nettoyage de la nature

Le dimanche 09 mai à 9h30 à l'appel de l'Amical des Sauterelles et de la commune, une vingtaine d'habitants se sont retrouvés pour nettoyer le village, le long de la départementale et la forêt aux alentours.

Sous un franc soleil, les participants, masqués et gantés ont encore ramassé beaucoup trop de déchets...





Dépités par le manque de civisme de certains, ces nettoyeurs du dimanche ont eu du baume au cœur lorsqu'une armée enthousiaste de jeunes pousses sont arrivés avec la récolte du jour au cri de « à mort les déchets ». De quoi faire applaudir celles et ceux qui avaient décidé de consacrer une petite matinée au nettoyage de printemps. Bravo les citoyens en herbe !

Petite inventaire à la Prévert...des déchets trouvés : mégots de cigarettes, restes d'emballage d'un fameux fastfood, canettes de bières, soda, bouteille d'eau, cartons, noix de coco, manche à balai, vêtements, emballages de préservatif, gel intime, plastique, bouteille de lait, pots de yaourt, blocs bétons, planches, sapin de Noël...

### Un carré pour la biodiversité

Sur proposition de la commission Cadre de Vie, la commune de La Chenalotte a créé cette année un « Carré pour la Biodiversité ». Déployée sur toute la France par le réseau des CPIE, cette démarche invite les particuliers, les entreprises, les écoles et les collectivités...à découvrir près de chez eux une extraordinaire biodiversité « ordinaire » utile à tous.

Cet espace délimité de 650 m2, situé au centre du village, derrière l'école, n'a pas été tondu jusqu'à la fin septembre pour chacun puisse observer les plantes et insectes qui pourraient croître ou occuper ce lieu. Les cardamines des prés, les silènes dioïques, les géraniums à feuilles molles, la barbarée commune ont pu se développer en toute liberté et offrir une précieuse pitance aux pollinisateurs.



### Conférence sur la disparition des insectes

Dans le prolongement de cette action, une conférence sur la disparition des insectes, organisée par les communes de La Chenalotte, Noël-Cerneux, Le Barbois, s'est tenue le 16 septembre à la grande salle des Tilleuls. A la trentaine de personnes présentes, l'intervenant, M. Olivier Pommier, animateur nature du CPIE Haut-Doubs a dressé un constat alarmant : la disparition des insectes se fait à une vitesse incroyable. 41 % des espèces sont en déclin dont notamment les abeilles et les fourmis qui sont particulièrement touchées.

Plusieurs facteurs expliquent le déclin de ce maillon indispensable des chaînes alimentaires : l'agriculture intensive, l'utilisation des pesticides, l'urbanisation.

Mais il existe heureusement des solutions comme supprimer ou limiter l'usage des pesticides ou favoriser l'accueil de la biodiversité dans son jardin en installant un ou plusieurs gîtes à insectes, en aménageant des espaces naturels variés : prairie fleurie, herbe haute, tas de bois, de pierres, de feuilles et mettre en place un carré pour la biodiversité sur lequel la commune de La Chenalotte s'est engagée.



## Scolytes

Si la plupart des espèces déclinent, ce n'est pas le cas de trois espèces invasives qui menacent nos espèces locales et même nos paysages : le frelon asiatique prédateur de nos abeilles, la coccinelle asiatique véritable menace pour notre espèce locale et le scolyte qui ravage les forêts du Haut-Doubs.

Les conditions climatiques de ces dernières années (été chaud, hivers trop doux) ont contribué à la prolifération de ce coléoptère pour lequel aucun traitement chimique n'est homologué pour lutter contre. Résultat : le bois infesté sèche et dépérit sur pied. A La Chenalotte, les tâches apparaissent, des trous dans nos forêts de résineux se forment... Cette année, un peu moins de 100m<sup>3</sup> de bois communaux scolytés ont été coupés.



## Inventaire floristique

L'observation est le premier pas vers la compréhension de ce qui nous entoure, la connaissance est le premier vers le respect... Afin de mieux connaître notre environnement proche, la commune a invité au printemps les habitants à participer à un inventaire floristique. Celui-ci se poursuivra en 2022.

Pour participer, téléchargez l'application Plantnet depuis votre application, prenez la photo, choisir l'organe associé (feuille, fleur, fruit, écorce, plante entière, autre), ensuite l'application analysera la photo et fera plusieurs propositions. Choisissez celle qui aura obtenu plus de 80% (niveau de certitude) et envoyez vos observations à l'adresse mail : [environnement.chenalotte@gmail.com](mailto:environnement.chenalotte@gmail.com) en précisant bien la date de celle-ci et la localisation. Quelques observations ont été envoyées : la cardamine à sept folioles, la pétasite blanc, le séneçon à feuilles en spatule...



## Déchets



Environ 20% des déchets apportés à la déchèterie sont des végétaux : tontes de gazon, branchages, tailles de haies, etc. Ces végétaux sont de vraies ressources pour nourrir le sol... à condition qu'ils soient dépourvus de plastiques, métaux, cailloux et autres indésirables. Sur le Haut-Doubs, 90% des végétaux deviendront du co-compost pour les agriculteurs et 10 % du compost distribué aux habitants du territoire. **80 agriculteurs co-compostent sur le Haut-Doubs !**

Ces agriculteurs ont choisi d'utiliser les végétaux comme ressources pour enrichir le sol de leurs pâturages et prés. Après avoir été broyés, les végétaux sont mélangés au fumier de l'agriculteur, directement sur sa parcelle sous forme d'un andain. Une fois mûr (après 6 mois environ), le produit sera épandu en tant qu'amendement organique. **Les plastiques et autres indésirables déposés dans les végétaux... se retrouvent dans les champs !**

Ces indésirables ne se décomposent pas et se retrouvent donc épandus dans les champs alentours. Les conséquences sont nombreuses : les vaches et animaux sauvages peuvent les ingérer, le sol se retrouve pollué pour plusieurs centaines d'années, certains déchets peuvent provoquer des casses de matériel (broyeur à végétaux par exemple).

Pour que vos végétaux deviennent un compost de qualité, merci de suivre les consignes en déchèterie !

Ces agriculteurs ont choisi d'utiliser les végétaux comme ressources pour enrichir le sol de leurs pâturages et prés.

www.preval.fr



## Déchèterie des Fins



Pour les autres déchets (solvants, déchets de peinture, déchets métalliques, pneumatiques hors d'usage, déchets de bois, déchets verts, déchets béton, briques...), la déchèterie du Bas de la Chaux aux Fins est accessible. Elle est ouverte aux particuliers de la commune au moyen d'une carte prévue à cet effet. Dans le cas où vous ne l'auriez pas reçue, nous vous invitons à contacter les services de la CCPR.

Plus d'informations sur le site <http://www.cc-russey.fr/>, onglet déchets.

## Plate-forme de collecte du Russey

Pour les déchets verts, il existe une plate-forme au Russey. Vous pouvez apporter les branchages, les tontes de pelouse ainsi que les feuilles mortes. Plus d'informations sur le site <http://www.cc-russey.fr/>, onglet déchets.

## Pour un village propre !

La propreté est l'affaire de tous et tous les jours ! Respectons aussi notre village, faisons preuve de civisme et préservons ensemble notre cadre de vie. Si des dépôts ont été encore découverts dans nos forêts, d'autres ont été constatés à proximité des containers. Jeter un mégot de cigarette n'est pas un geste banal. Contenant près de 4 000 substances chimiques, un seul mégot peut contaminer jusqu'à 500 litres d'eau !

Enfin, beaucoup moins polluants et totalement biodégradables, les excréments canins participent néanmoins à la dégradation de notre cadre de vie. Les propriétaires sont priés de les ramasser. Des distributeurs de sacs et une poubelle sont à leur disposition à proximité de l'aire de jeux et rue du Bois Joli.

## Un défibrillateur à la disposition des Sauterelles



Lors d'un arrêt cardio-respiratoire, les gestes de premiers secours à apporter à la victime sont décisifs. Aussi, un défibrillateur fixé au mur extérieur de la grande salle des Tilleuls, est à la disposition des habitants de la commune.

## Bien vivre ensemble

### Horaire des travaux

Selon l'arrêté municipal concernant la réglementation des bruits de voisinage du 19 juin 2012, vu l'arrêté préfectoral N° 2005-1904-01841 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Doubs, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2212-1, article 1, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des engins motorisés, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ☀ Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- ☀ Le samedi : 9h à 12h ; 15h à 18h
- ☀ Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h



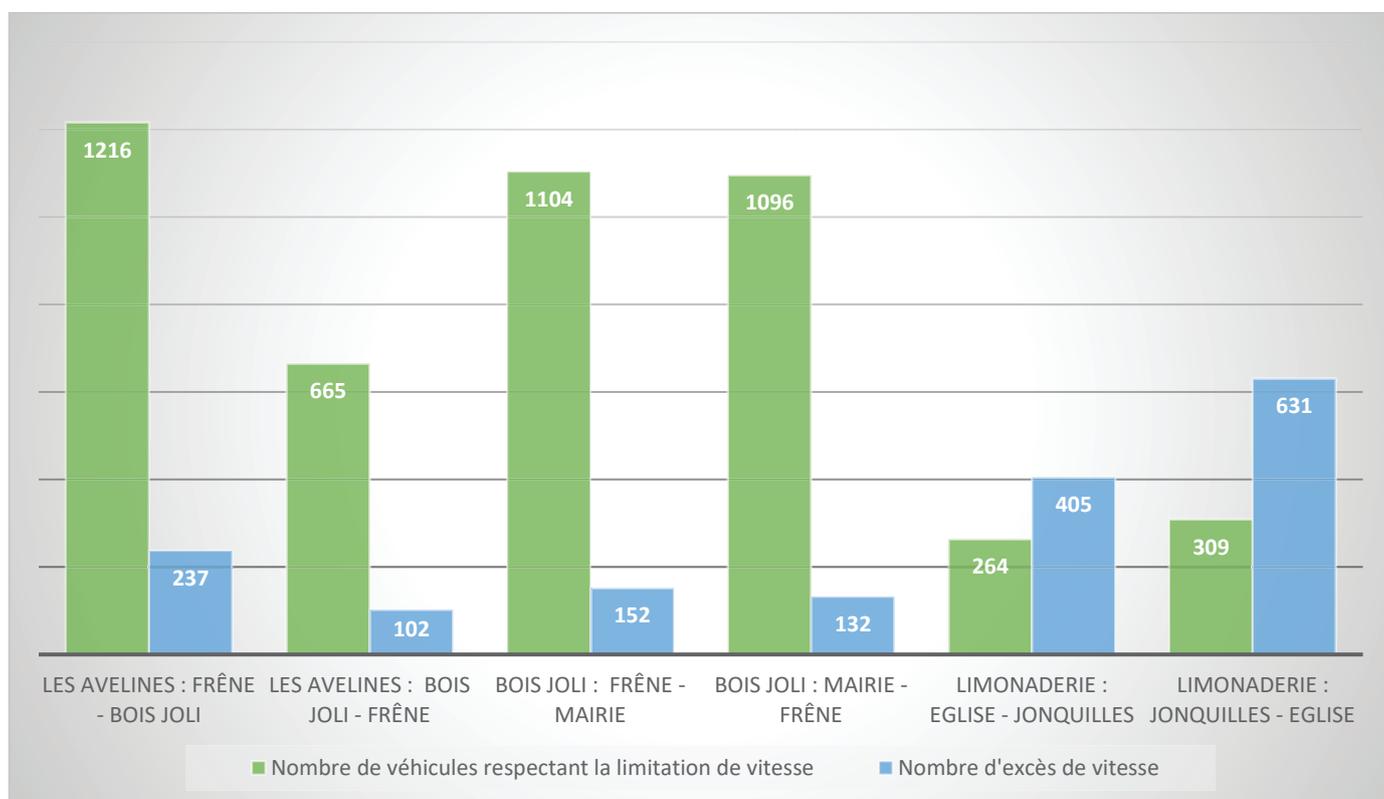
## Vitesse dans le village



Encore des vitesses excessives dans le village ! A la demande de la municipalité, le pôle sécurité routière du département du Doubs qui se situe à la DDT à Besançon, a posé des radars dans les rues de la Limonaderie, de Bois Joli et des Avelines. Du 09 au 20 septembre, les trois appareils ont compatibilisé le nombre de véhicules et enregistré les vitesses.

Dans les deux rues limitées à 50, Les Avelines et Bois Joli, 13,25 % des véhicules qui sont passés devant l'un des radars étaient au-dessus de la limitation, 110 soit 2,34 % étaient au-dessus de 60km /h (dont 2 au-dessus de 80km/h). Quant à la rue de la Limonaderie, limitée à 30km/h, 64,39% des véhicules étaient au-dessus de la limite.

Si les aménagements réalisés en 2019 ont permis de freiner la vitesse (seulement 59 sur 1609 ont dépassé les 50 km/h, soit 3,67 % - 40,74 % en 2019 -), il est regrettable que la limitation soit si peu respectée.



**Partout, les automobilistes sont priés d'adapter leur vitesse en fonction de la signalisation ou des règles du Code de la route et de rester vigilant afin d'assurer la sécurité de tous.**



## Activités économiques

### Tournée de la boulangerie Bonnet



Depuis la semaine du 11 octobre, la boulangerie BONNET des Fins effectue une tournée dans le village le mercredi et vendredi matin. M. Patrick Pinguet livre le pain et des viennoiseries sur commande.

Une belle manière d'avoir du pain frais sans se déplacer ou devoir aller à la boulangerie après le travail.



### Amélie coiffure : l'ouverture du salon

Installée depuis 2017 au 29 rue des Avelines, Mme Amélie Mazzoleni Donier a ouvert son salon en juillet, en dessous de son domicile. Mais pour les personnes qui le souhaitent, elle continue de se déplacer chez vous.

Tél. 06 89 50 26 10



### Impression 3D

JD3D est une micro-entreprise d'impression 3D, créée en mai 2020. M. Jonathan Duroyon fabrique à la demande sur-mesure des pièces diverses du quotidien grâce à une technologie permettant de réaliser ses pièces par impression 3D. La matière utilisée lors des impressions est essentiellement du plastique recyclé. Il utilise aussi comme matière du PLA (obtenu à partir d'amidon de maïs), du PETG et du TPU.

Celui qui a créé son entreprise par passion mais qui n'est pas son activité principale, met un accent particulier sur la qualité et la précision donnée à chaque commande.

Il dispose d'une boutique en ligne sur eBay et Etsy : JD3D. Courriel : [Jd3d@orange.fr](mailto:Jd3d@orange.fr)



### Menuiserie Vermot



Riche d'une expérience de plus de 30 ans, la menuiserie Vermot a à cœur de mettre leur savoir-faire et leurs compétences à votre service.

Soucieuse de répondre au plus juste de vos envies, MM. Gérard et Paul Vermot sont à votre écoute. Grâce à un atelier de fabrication sur mesure consacré à la menuiserie intérieure, ils peuvent vous apporter la solution la plus adaptée à vos besoins. Travaux réalisés : plafonds bois, plafonds toile tendue, parquets, revêtements de sol, portes, escaliers, placards coulissants....

Spécialiste de menuiserie extérieure, ils sont au service des particuliers ou des professionnels et répondent au mieux à vos projets en neuf ou rénovation : fenêtres, portes d'entrée, porte de garage, volets roulants, BSO, Velux, portails et garde-corps alu, bardage, terrasses.

Enfin, entreprise innovante, GP Menuiserie Vermot s'est lancée dans la construction de petites maisons autonomes, respectueuses de l'environnement, pour « se sentir libre, indépendant » appelées Tiny Houses ou micro-maison.



Site internet : <https://hobotinyhouse.fr/>



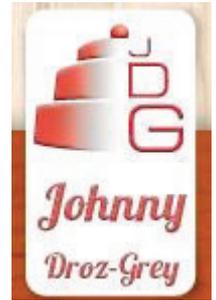
**Contacts** : Tél. 03 81 67 25 79. M. Gérard Vermot 06 08 35 72 21 ou M. Paul Vermot 06 80 70 44 81.

Site internet : [www.menuiserie-vermot.fr](http://www.menuiserie-vermot.fr)

## Pâtisserie

Installé au 8 rue des Avelines, M. Johnny Droz-Grey est un véritable artiste pâtissier ! Ce sculpteur est capable de créer des gâteaux sous toutes les formes : gâteaux en forme de terrain de tennis, château de la belle au bois dormant, de clarine, de casquette, de montre, de tracteur, personnages de dessins animés...

Si ces pâtisseries sont belles à voir, elles sont aussi bonnes à manger : il privilégie les fruits et les mousses, utilise des arômes naturels et limite l'usage du sucre. Par ailleurs, pas besoin de prendre la voiture pour aller acheter du pain. La boulangerie Viennet en dépose tous les dimanches. Commande des pâtisseries ou du pain au 03 81 67 11 15.



## GAEC des Palais



Créé en janvier 2008 par M. Gérard Romain et son fils Alexandre, géré aujourd'hui par ce dernier et son associé, M. Jérémie Herman, l'exploitation d'une superficie de 108 ha compte 75 vaches laitières et un cheptel total de 140 bêtes. La production de lait oscille entre 450 000 à 480 000 litres par an. Celle-ci est livrée à la coopérative du Narbief-Bizot.

**Informations utiles** : Fruitière Narbief-Bizot, 15 rue de la Fruitière 25210 Le Narbief.

Tél. 03 81 43 82 65. Courriel : [contact@fromagerienarbief.com](mailto:contact@fromagerienarbief.com)

**Ouverture** : du lundi au samedi de 8h à 12h et de 16h30 à 19h. Le dimanche et jours fériés de 9h à 12h

## Gites

La commune possède deux gites.

### *Gite de Mme et M. Renaud*

Ce gîte situé au centre du village a la capacité d'accueillir jusqu'à 5 à 6 personnes, sur une superficie de 65 m<sup>2</sup>. Il possède 2 chambres, une grande pièce commune avec mezzanine et une salle de bain équipée (douche, WC, lavabo). Par son entrée indépendante, vous accédez à un local capable d'accueillir vos skis, vélos, cannes à pêche... et autre matériel encombrant. En général, les locations se font du samedi au samedi. Hors saison, possibilité de louer à la nuit.

**Tarifs** : location à la semaine : 270 € par semaine + chauffage selon saison. Location à la nuit : 30 € par personne et par nuit. Chèques Vacances acceptés.

**Conditions particulières** : les propriétaires fournissent les draps.

Machine à laver avec supplément. Animaux acceptés. **Coordonnées** : Mme et M. Renaud 4 rue du Tilleul.

Tél. 03 81 67 36 54.

Courriel : [renaud25.andre@wanadoo.fr](mailto:renaud25.andre@wanadoo.fr)





Situé dans une ancienne ferme comtoise rénovée, chez M. Michel Berger, le gîte a une capacité de 4 à 5 personnes sur 61 m<sup>2</sup>. Il possède : 1 chambre « verte » avec 2 couchages (1 lit de 140 et 1 lit de 90), 1 salon (1 lit de 140 escamotable) avec télé / vidéo et baby-foot, 1 cuisine (micro-ondes, petit-four, lave-vaisselle, cuisinière à bois, réfrigérateur), 1 salle de bain (douche, 2 lavabos, lave-linge, 1 WC indépendant). Les draps et serviettes de toilettes sont fournis. L'entrée est indépendante avec un espace clos de 40 m<sup>2</sup> avec 1 table de jardin. Les animaux domestiques sont acceptés. Devant le gîte jeux pour enfants, table de ping-pong, espace basket / hand / foot. Le gérant

possède des petits animaux (moutons, poules, poulets et canards).

**Fermeture** : le gîte est fermé du 1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> mai

**Tarifs** : en général la location estivale se fait du samedi après-midi au samedi 10/11h : 420 €. Taxe de séjour en plus. Possibilité de location en week-end (2 nuitées minimum) : 60 € la nuitée.

**Coordonnées** : Chez M. Berger Michel 1 rue Rosemont.

Tél. 03 81 67 10 24 (heures de repas) ou 06 77 37 57 87. Courriel : [berger.m@neuf.fr](mailto:berger.m@neuf.fr)

## Histoire : la mise en circulation du Tacot

Pendant 47 ans, le tacot a traversé les paysages du Haut-Doubs et a transporté les Sauterelles d'un village à un autre. Mais les débuts furent difficiles. Un article daté du 05 janvier 1905 du « Courrier de la Montagne », journal hebdomadaire de l'arrondissement de Pontarlier, accessible en ligne depuis le site des archives municipales de Pontarlier, témoigne des difficultés rencontrées les premiers jours.

Le tronçon de Morteau aux Fontenelles achevé, celui-ci devait être livré à la circulation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1905.

Sous les horaires, il est précisé que « les haltes sont ouvertes aux voyageurs, sans bagage seulement. Nota. En cas de nécessité, les locomotives chasse-neige circuleront à toute heure de jour et de nuit ».

Voilà une transcription de l'article :

Canton de Morteau		
Chemin de fer Morteau-Maiche.		
Le tronçon de Morteau aux Fontenelles est achevé et devait être livré à la circulation à partir du 1 <sup>er</sup> janvier. Voici l'horaire des trains en vigueur sur cette ligne pour le service d'hiver.		
Morteau-Les Fontenelles.		
	Matin	Soir
Morteau, départ.....	8.10	1.59
Les Pins (halte).....	8.30	2.19
Noël Cerneux.....	8.40	2.29
La Chenalotte.....	8.47	2.36
La Maisonnette (halte).....	8.52	2.41
Le Russey.....	9.05	2.54
Bonnétage.....	9.13	3.02
Les Fontenelles, arrivée.....	9.18	3.07
Les Fontenelles-Morteau		
	Matin	Soir
Les Fontenelles, départ.....	10.50	4.18
Bonnétage.....	10.36	4.25
Le Russey.....	10.44	4.33
La Maisonnette (halte).....	10.57	4.46
La Chenalotte.....	11.05	4.53
Noël Cerneux.....	11.11	5.00
Les Pins (halte).....	11.19	5.08
Morteau, arrivée.....	11.32	5.21

« La direction du chemin de fer Morteau – Maiche espérait mettre en marche les trains ci-dessus à partir du 1<sup>er</sup> janvier, mais elle avait compté sans la tempête de vent et la bourrasque de neige qui s'étaient coalisées contre elle depuis la veille, 31 décembre, et qui ont empêché toute circulation sur la ligne jusqu'à ce jour, en dépit des efforts les plus énergiques.

Le 1<sup>er</sup> janvier, vers une heure du matin, une machine chasse-neige partait de Morteau pour ouvrir la voie. La tempête ayant formé par endroits d'énormes menées, ce premier convoi ne put qu'à grande peine dépasser la station de La Chenalotte où il se trouva bloqué.

Une seconde machine fut mandée aussitôt pour venir au secours de la première, mais celle-ci ne put atteindre Noël-Cerneux. Il fallut donc constituer des équipes de travailleurs pour déblayer la voie et dégager les machines en détresse. Ce travail très long n'est pas achevé et la tempête qui a repris vendredi a bien vite annihilé les déblaiements des jours précédents ce n'est donc que dans plusieurs jours qu'on peut espérer voir circuler les trains sur la nouvelle voie. Heureusement, le dégel hâtera la réouverture.

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> janvier, le froid était si intense que le chef d'exploitation qui se trouvait sur la machine chasse-neige restée en détresse a eu les oreilles et les pieds gelés.

Voilà un bien triste début qui, aux yeux des gens superstitieux, doit être pour l'avenir de l'entreprise, d'un bien sinistre présage ».





Bulletin municipal « Les stridulations des Sauterelles »  
© Mairie de La Chenalotte, 2022

